COMMUNE DE WATTEN
ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2025/202

BROCANTE DU CENTRE SOCIO-CULTUREL
INTERDICTION DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT RUE DE MILLAM, DES ACACIAS, DES GLAÏEULS, DES MARGUERITES, DES ANEMONES ET ROTONDE DES JACINTHES

Le Maire,
Vu le code général des collectivités territoriales et le code de la route,
Considérant que le Centre Socio-Culturel « Espace St-Gilles » de Watten organise le DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2025 une brocante et, qu'il convient donc de prendre des mesures pour faciliter le bon déroulement de cette manifestation et éviter les accidents,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation de tous les véhicules (sauf véhicules de secours) sera interdite :
- le DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2025 de 7h00 à 18h00
  rue de Millam (de son intersection avec la rue St-Antoine à son intersection avec la rue de Wattendam), rue des Acacias, rue des Glaïeuls, rue des Marguerites, rue des Anémones, et rotonde des Jacinthes.

Art 2 : Le stationnement de tous les véhicules sera interdit :
- du SAMEDI 27 SEPTEMBRE 2025 à 18h30 au DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2025 à 18h30
  rue de Millam (de son intersection avec la rue St-Antoine à son intersection avec la rue de Wattendam), rue des Acacias, rue des Glaïeuls, rue des Marguerites, rue des Anémones, rotonde des Jacinthes
- le DIMANCHE 28 SEPTEMBRE 2025 de 07h00 à 18h00 rue de Wattendam.

Art 3 : Les panneaux relatifs à ces interdictions et aux déviations qu'elle entraîne seront mis en place par les organisateurs.

Art 4 : Les prescriptions des articles 1 et 2 entreront en vigueur dès la pose des panneaux de signalisation réglementaires.

Art 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :
- Monsieur l'adjudant de gendarmerie de Watten.

Fait à WATTEN, le 28/08/2025
Le Maire.

****

POUR COPIE CONFORME
Le Maire,

MAIRIE DE WATTEN 59143

Daniel DESCHODT.